


EN 15182-3:2019

 **NBN**

NBN EN 15182-3:2019

Equipement portable de projection d'agents d'extinction alimenté par des pompes à usage incendie - Lances à main destinées aux services d'incendie et de secours - Partie 3 : Lances à jet plein et/ou une diffusion à angle fixe PN 16

Valable à partir de 25-09-2019

Remplace NBN EN 15182-3+A1:2010

ICS: 13.220.10

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN 15182-3

Août 2019

ICS 13.220.10

Remplace l' EN 15182-3:2007+A1:2009

Version Française

**Équipement portable de projection d'agents d'extinction
alimenté par des pompes à usage incendie - Lances à main
destinées aux services d'incendie et de secours - Partie 3 :
Lances à jet plein et/ou une diffusion à angle fixe PN 16**

Tragbare Geräte zum Ausbringen von Löschmitteln, die mit Feuerlöschpumpen gefördert werden - Strahlrohre für die Brandbekämpfung - Teil 3: Strahlrohre mit Vollstrahl und/oder einem unveränderlichen Sprühstrahlwinkel PN 16

Portable equipment for projecting extinguishing agents supplied by firefighting pumps - Hand-held branchpipes for fire service use - Part 3: Smooth bore jet and/or one fixed spray jet angle branchpipes PN 16

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 10 juin 2019.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	3
1 Domaine d'application	4
2 Références normatives	4
3 Termes et définitions.....	4
4 Prescriptions et vérifications	4
4.1 Généralités	4
4.2 Caractéristiques mécaniques	5
4.2.1 Dimensions et masse.....	5
4.2.2 Organes de commande et de manœuvre	5
4.2.3 Angle de diffusion du jet.....	6
4.3 Caractéristiques hydrauliques.....	6
4.3.1 Généralités.....	6
4.3.2 Débits.....	7
4.3.3 Portée efficace.....	7
4.4 Étanchéité.....	9
4.5 Comportement hydrostatique.....	9

Avant-propos européen

Le présent document (EN 15182-3:2019) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 192 “Équipement des services de secours et de lutte contre l'incendie”, dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en février 2020, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en février 2020.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Le présent document remplace l'EN 15182-3:2007+A1:2009.

Par rapport à l'EN 15182-3:2007+A1:2009, les modifications suivantes ont été apportées :

- chaque vérification a été placée sous la prescription correspondante ;
- un essai destiné à mesurer les forces nécessaires pour actionner les éléments rotatifs à encliquetage (4.2.2) a été ajouté ;
- les prescriptions pour les débits (4.3.2) ont été mises à jour ;
- les vérifications de l'étanchéité (4.4) et du comportement hydrostatique (4.5) ont été mises à jour ;
- amélioration de la rédaction/modifications rédactionnelles.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

EN 15182-3:2019 (F)

1 Domaine d'application

En complément des prescriptions données dans l'EN 15182-1:2019, le présent document s'applique aux lances à main à jet plein et/ou une diffusion à angle fixe, de pression nominale de 16 bar (16 MPa) PN 16, de débit maximal 1 000 l/min à une pression de référence de 6 bar (0,6 MPa). Il traite :

- des prescriptions de sécurité ;
- des prescriptions de performances ;
- des méthodes d'essai.

Le présent document s'applique aux lances définies dans l'Annexe A de EN 15182-1:2019.

AVERTISSEMENT 1 — Ces lances offrent une protection insuffisante, voire nulle, aux pompiers lorsque l'angle de diffusion est inférieur à 30°, et de ce fait elles ne sont pas utilisées dans des situations de lutte contre l'incendie à haut risque, telles que l'attaque en intérieur.

AVERTISSEMENT 2 — Il convient de ne pas utiliser ces lances lorsque l'on combat un incendie qui s'est déclaré dans des installations électriques ou qui a été provoqué par ces dernières avec un angle de diffusion inférieur à 30°, sans l'autorisation écrite du fabricant dans la notice d'instructions. Cette autorisation du fabricant comporte les distances de sécurité.

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 15182-1:2019, *Équipement portable de projection d'agents d'extinction alimenté par des pompes à usage incendie — Lances à main destinées aux services d'incendie et de secours — Partie 1 : Prescriptions communes*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions de l'EN 15182-1:2019 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- IEC Electropedia: disponible à <http://www.electropedia.org/>
- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>

3.1

lance à jet plein

lance diffusant un jet d'eau solide et cristallin

4 Prescriptions et vérifications

4.1 Généralités

Les lances couvertes par le présent document doivent être conformes à l'EN 15182-1:2019.